



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt
de Bourgogne-Franche-Comté**

ARRÊTÉ

**portant nomination des Présidents de jury et Présidents adjoints de jury de
l'examen du BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE série S.T.A.V. pour la
session d'examen 2024-2025, pour les régions Hauts-de-France, Île-de-France,
Grand-Est et Bourgogne-Franche-Comté**

La Directrice Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt :

Vu l'article D336-20 du Code de l'éducation ;

Vu le décret n°2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu l'arrêté du 1^{er} octobre 1990 fixant l'organisation des examens conduisant à la délivrance des diplômes de l'enseignement technique agricole ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 1995 fixant les modalités de mise en œuvre et de validation du contrôle en cours de formation dans les filières préparant aux diplômes délivrés par le ministre de l'agriculture ;

Vu la convention n° 92-12 du 7 décembre 1992 relative à l'enseignement et à la formation agricole en Polynésie française ;

Vu l'arrêté du 21 octobre 2019 modifiant l'arrêté du 22 mars 2019 relatif au référentiel de formation de la série « sciences et technologies de l'agronomie et du vivant » (STAV) du baccalauréat technologique ;

Vu l'arrêté de nomination du 1^{er} septembre 2020 de Madame Marie-Jeanne FOTRÉ-MULLER, en qualité de Directrice Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Bourgogne-Franche-Comté;

Vu l'arrêté de subdélégation du 3 octobre 2022 à Madame Marie-Catherine ARBELLOT-DE-VACQUEUR en sa qualité de cheffe du Service Régional de la Formation et du Développement de Bourgogne-Franche-Comté;

Vu l'avis du ministère de l'agriculture du 06 septembre 2024 d'ouverture pour l'année scolaire 2024-2025 de sessions d'examens en vue de l'attribution de divers diplômes de l'enseignement technique.

ARRÊTE

Article 1 :

Le président du jury chargé de l'organisation de l'examen du baccalauréat technologique série Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant (STAV) pour la session 2024-2025 est précisé en annexe 1.

Article 2 :

Sous l'autorité du président, les présidents-adjoints du jury de l'examen du baccalauréat technologique série STAV sont nommés pour le suivi des établissements pour la session 2024-2025 tel que précisé en annexe 2.

Article 3

Les Présidents-adjoints de jury sont chargés du suivi des établissements pour la session 2024-2025 conformément à la répartition décrite au tableau présenté en annexe 3.

Article 4

Le président et les présidents-adjoints désignés par le présent arrêté demeurent en fonction jusqu'à la nomination du jury pour la session suivante.

Article 5 :

La Directrice Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture, et de la Forêt de la région Bourgogne-Franche-Comté est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui est publié sur le site internet de la DRAAF Bourgogne-Franche-Comté.

Fait à Dijon, le 5 novembre 2024

**La Directrice Régionale, par délégation
La cheffe de service régional
De la formation et du développement**


Marie-Catherine ARBELLOT-DE-VACQUEUR

ANNEXE 1 :

Désignation du président du jury de l'examen du baccalauréat technologique STAV pour la session
2024-2025

Prénom Nom	Qualité du président	Établissement de rattachement
Jean-Pierre LEMIERE	Maître de conférences	Institut Agro – école de Dijon

ANNEXE 2 :

Désignation des présidents-adjoints du jury de l'examen du baccalauréat technologique STAV
pour la session 2024-2025

Prénom Nom	Établissement de rattachement
Florence CATTIAU	A55110-Site de Bar le Duc du LEGTPA de la Meuse
Nicolas CHOULOT	D25110-LEGTPA Besançon
François DESRUES	Q621C0-Site de Radinghem du LEGTA du Pas de Calais
Ouafaa EL KHOUDAR	D89110-LEGTPA d'Auxerre
Carole GARNIER	A68110-LEGTPA de Rouffach
Aurélie KADJI	Q80110-LEGTA Amiens le Paraclet
Corinne MERLE-DOCHY	D25110-LEGTPA Besançon
David MEUNIER	D39110-LEGTA Lons Le Saunier-Montmorot
Maryline PAQUIN	A57210-LEGTA Metz Courcelles Chaussy
Patricia ROGER	Q02211-LEGTA de la Thiérache
Agathe ROUSSEL	A51110-LEGTPA Châlons en Champagne
Anthony SALLARD	A08110-LEGTPA Rethel
David SERIN	D71110-LEGTA Mâcon Davayé

ANNEXE 3 :

Répartition des établissements suivis par les présidents-adjoints du jury de l'examen du baccalauréat technologique STAV pour la session 2024-2025

Établissements suivis par le président-adjoint	Prénom Nom
Q02211- LEGTA de la Thiérache Q02110- LEGTA Crézancy Q80110- LEGTA Amiens le Paraclet K78110- LEGTPA Saint Germain en Laye K78K04- LAP Sully de Magnanville	Florence CATTIAU
D39110- LEGTA Lons Le Saunier-Montmorot D70110- LEGTPA Vesoul	Nicolas CHOULOT
Q62K08- LAP de Coulogne Q62L27- MFREO de Rollancourt Q59K04- IETP de Hoyville Q59K15- IAP de Hazebrouck Q62K16- LPEGTA Sainte Marie de Aire sur la Lys	François DESRUES
D21410- LEGTA La Barotte-Haute Côte-d'Or D21110- LEGTA de Beaune K77110- LEGTPA Brie Comte Robert K77230- LEGTPA La Bretonnière	Ouafaa EL KHOUDAR
D25110- LEGTPA Besançon D25K10- LAMP Lasalle Levier A52110- LEGTA Chaumont D90110- LEGTA Valdoie	Carole GARNIER
Q59110- Site de Douai du LEGTA du Nord Q60110- Site d'Airion du LEGTA de l'Oise Q621C0- Site de Radinghem du LEGTA du Pas de Calais Q80K13- LEAP Sainte Colette de Corbie Q62K02- IAP Saint Eloi de Bapaume Q59K08- Institut d'Anchin de Pecquencourt	Aurélie KADJI
A68110- LEGTPA de Rouffach A88110- LEGTPA des Vosges A88M01- Site de Roville aux Chênes EHPP Roville	Corinne MERLE-DOCHY
D71311- LEGTA Fontaines D71110- LEGTA Mâcon Davayé D71431- LPA Tournus D21211- LEGTPA Dijon Quetigny	David MEUNIER
A67110- LEGTA Obernai A54110- Site de Malzeville du LEGTPA de Meurthe et Moselle A55110- Site de Bar le Duc du LEGTPA de la Meuse A51110- LEGTPA Châlons en Champagne A57111- LEGTA Château Salins	Maryline PAQUIN
Q59K11- IAHP de Genech A08211- LEGTPA Charleville Mézières A08110- LEGTPA Rethel Q62110- Site d'Arras du LEGTA du Pas de Calais	Patricia ROGER
A51211- LEGTPA Avize A10K01- LAP de Sainte Maure A10110- LEGTPA Troyes Saint Pouange A57210- LEGTA Metz Courcelles Chaussy	Agathe ROUSSEL
Q02K03- Site de Chauny du LP Robert Schuman Q60K09- Institut privé Ch. Quentin de Pierrefonds A51K07- LEAP de Thillois	Anthony SALLARD
D58110- Site de Nevers du LEGTA Nevers Cosne K91K05- LEGHTP La Salle Igny D89110- LEGTPA d'Auxerre D71K11- LEAP de la Bresse	David SERIN